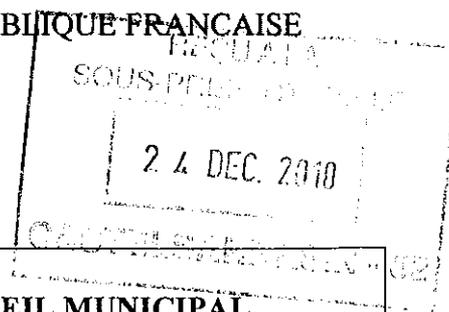


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

16 – 23 Décembre 2010

AVENANT A LA CONVENTION « DOTATION GLOBALE ALSH » (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Rapporteur : Mme FANFELLE

Entendu le rapport de Madame FANFELLE,

Considérant que le Centre de Loisirs de la Commune de Moissac est agréé et peut bénéficier de la dotation ALSH.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la Convention à intervenir avec la CAF relative à la dotation globale ALSH 2010.

Pour copie conforme
Moissac le 24 décembre 2010
Le Maire,


Jean-Paul NUNZI

RECU A LA
SOUS-PRÉFECTURE DE
24 DEC. 2010
CASTEL-SARRABEN

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :